construction et le renouvellement des trottoirs ne sont émis au contractant, bloc par bloc, au fur et à mesure que les travaux de construction ou de renouvellement de trottoirs sont achevés dans chaque bloc.

Sec 104 Un vote des deux tiers (2|3) du conseil de ville de la Nouvelle Orléans sera nécessaire pour adopter une ordonnance quelconque de pavage de repavage, de construction de trottoir tombant sous le coup des dispositions des deux sections précédentes et toutes les fois que ledit conseil croira nécessaire de prendre cette initiative, avis de cette intention sera publié dans le journal officiel de ladite ville, une fois la semaine pendant quatre semaines, aucun autre avis n'étant requis; pourvu que, cependant, les propriétaires d'une majorité de propriétaires foncière de la rue ou une partie de celle-ci que l'on se propose de paver, de repaver ou de construire le trottoir, ou de renouveler les trottoirs, aura le privilège de désigner le caractère ou la qualité du pavage, du repavage, de la construction du pavage ou du renouvellement des trottoirs en pétitionnant le conseil de ville à cet égard dans les trente (30) jours après l'expiration des quatre semaines de publication ci-dessus décrite; si les possesseurs d'une majorité de la propriété foncière omettent d'user de ce privilège, le conseil de ville alors aura le privilège de choisir et de désigner le caractère ou la qualité du pavage, du repavage, de la construction du pavage ou du renouvellement des trottoirs en pétitionnant le conseil de ville à cet égard dans les trente (30) jours après l'expiration des quatre semaines de publication ci-dessus décrite; si les possesseurs d'une majorité de la propriété foncière omettent d'user de ce privilège, le conseil de ville alors aura le privilège de choisir et de désigner le caractère ou la qualité du pavage, du repavage, de la construction du pavage ou du renouvellement des trottoirs en pétitionnant le conseil de ville à cet égard dans les trente (30) jours qui suivront l'expiration des quatre semaines de publication ci-devant mentionnée St, cependant, les propriétaires d'une majorité de propriété foncière dans toute ou l'une quelconque des rues, ou parties de rues que l'on se propose de doter de trottoirs ou dont on veut renouveler les trottoirs, omettaient d'exercer ce privilège, le conseil de ville aura alors le privilège de choisir et de désigner le caractère ou la qualité des matériaux pour la construction des trottoirs ou le renouvellement des trottoirs de ces rues ou parties de ces rues comprises dans l'annonce et le contrat en vue comme celui sur lequel les propriétaires fonciers ont omis d'agir.

Toutes les fois que le conseil de la Nouvelle Orléans exercera les privilèges, dits et pouvoirs dont il est revêtu par cette loi, et les deux sections précédentes de cette loi, dans tous ces cas, il pourvoira que la part du coût des propriétés du chemin ou des chemins pavage ou repavage sera payée à des termes pas moins favorables qu'un cinquième (1|5) comptant, à l'achèvement de l'amélioration, et le restes en quatre paiements annuels égaux, et la part de la propriété du coût de construire les briquettes ou de les renouveler sera payé à des termes pas moins favorables qu'une moitié (1|2) comptant à l'achèvement de l'amélioration du reliquat en une (1) année après; et, sous tous les rapports, les améliorations seront exécutées de la manière prescrite, et sujettes aux conditions des termes, etc., décrites dans les sections précédentes de cette loi.

Sec. 2 Il est, en outre, décrété, etc, Que toutes les dispositions de cette loi relativement à la construction des trottoirs ou au renouvellement des trottoirs prendront effet de suite, mais les dispositions de cette loi à l'égard du chemin pavage et repavage, ne prendront pas effet avant le 1er janvier 1907.

Sec 3 Il est, en outre, décrété, etc., Que toutes lois ou parties de lois contraires à cette loi, ou portant sur le même sujet, que ce soit ou comflit avec cette loi ou non, sont ici révoquées.

J. W. HYAMS,
Orateur de la Chambre des Représentants.

J. Y. SANDERS,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvée le 10 juillet 1906

NEWTON C. BLANCHARD,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane

Copie conforme,

JOHN T. MICHEL,
Secrétaire d'Etat.

LOI No 159

Projet de loi de la Chambre No 69
Par M. Terriberry.

LOI

Faisant une allocation de quinze cents dollars ($1,500) en faveur de F. C. Zacharie, avocat, pour services professionnels dans les affaires numéros 74,433 et 73,654 à la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, et les numéros 15,629 et 15 610 du dossier de la Cour Suprême de la Louisiane en appel, ledit avocat étant employé par l'avocat général pour représenter l'Etat dans ces affaires.

Attendu qu'avis a été dûment publié de l'intention de demander l'adoption de cette loi, conformément à l'article 50 de la Constitution, et la preuve de cette publication ayant été faite à l'Assemblée Générale

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane que la somme de sept cent cinquante dollars ($750) est ici allouée à F. C. Zacharie, avocat, pour services professionnels rendus à l'Etat de la Louisiane dans l'affaire No 74 433 de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans et No 15 629 de la Cour Suprême de la Louisiane en appel, pour services professionnels employé par l'avocat général dans ladite affaire, ledit jugement étant final.

Sec. 2 Il est, en outre, décrété, et c., Que la somme de sept cent cinquante dollars ($750) est ici allouée à F. C. Zacharie, avocat, pour services professionnels rendus à l'Etat de la Louisiane dans le procès No 73 654 de la Cour Civile de District pour la Louisiane pour la paroisse d'Orléans, et No 15 610 de la Cour Suprême de la Louisiane en appel, pour services professionnels en l'emploi de l'avocat général dans ledit procès. Cette allocation ne devant être payée que sur l'arrêt final de la Cour Suprême des Etats Unis du procès en faveur de l'Etat, ledit procès étant actuellement pendant devant la Cour Suprême des Etats Unis sur un writ d'erreur.

Sec 3 Il est, en outre, décrété, etc., Que l'auditeur des comptes publics est ici autorisé à et enjoint d'émettre des mandats sur le trésorier en faveur de F. C. Zacharie, avocat, pour la somme de sept cent cinquante dollars ($750), et sur la décision finale de la Cour Suprême des Etats Unis dans l'affaire pendante, en faveur de l'Etat, l'auditeur des comptes publics est ici autorisé à et enjoint d'émettre ses mandats sur le trésorier en faveur de F. C. Zacharie pour la somme de sept cent cinquante dollars ($750), et le trésorier est ici autorisé à et enjoint de payer ces mandats du fonds général des écoles.

J. W. HYAMS,
Orateur de la Chambre des Représentants.

P. M. LAMBREMONT,
Président pro-tem du Sénat.

Approuvée le 11 juillet 1906

NEWTON C. BLANCHARD,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane

Copie conforme:

JOHN T. MICHEL,
Secrétaire d'Etat.

BULLETIN FLUVIAL

Nouvelle-Orléans 3 septembre 1906.
Fourni par le Bureau météorologique à la Nouvelle-Orléans, Département de l'Agriculture des Etats-Unis.
L'échelle à 6 heures A. M.

STATIONS.	Pieds hauteur à la rive, pieds.	Ligne du danger, pieds.	Hauteur, pieds	Changement en 24 heures
St Paul	.....	14	8.4	0.0
Davenport	10	15	4.9	+0.1
St. Louis	32	30	10.6	—0.7
Cairo	44	45	19.9	—0.1
Memphis	32	33	12.5	+0.3
Helena	28	42	16.9	0.0
Vicksburg	44	45	19.0	+0.1
Riviere Rouge				
Donaldsonville	22	25	8.8	+0.1
Nlle-Orléans	9	16	6.1	+0.1
Belville	.....	31	20.4	—0.2
Vicksburg	.....	41	7.9	—0.2
Kansas City	.....	21	10.1	+0.2
Pittsburg	20	23	6.2	+0.1
Cincinnati	45	50	12.1	—1.1
Louisville	.....	28	6.0	—0.4
Nashville	.....	40	9.0	—0.4
Chattanooga	.....	22	12.0	+3.3
Fort Smith	.....	23	7.2	—0.9
Little Rock	.....	20	11.0	—1.5
Kansas City	.....	17	3.8	—0.2
Florence	20	28	14.4	—1.0
Shreveport	21	29	9.4	0.0
Alexandria	22	32	13.6	—0.0
Barbre				
Jamieson	24	32	6.6	—1.4
Beaver	.....	40	3.8	—0.1

NAVIGATION FLUVIALE

Départs de bateaux à vapeur

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1906.

Madisonville—PINELAND, 8:30 a. m. et 4:30 p. m.
Madisonville—NEW CAMELIA, à 4 p m

MERCREDI, 5 SEPTEMBRE 1906

Old Landing—NEW CAMELIA, 8 a m
Madisonville—PINELAND, 8:30 A M et 4:30 P M
Ligne du fleuve—GROVER CLEVELAND 12 m
Haut du fleuve—J. E. TEUDE AU, à 12 m
Rivières Atchafalaya et Bayou Des Glaises—WILLIAM GARIG, à 5 p m
Rivières Ouachita et Black—FRANK B. HAYNE, à 5 p m
Rivières Ouachita et Black—H. M. CARTER, à 5 p m

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans

NEW YORK

Steamship Lassel Reynolds....parti 26 aout.
Steamship Comus, fret.....parti 29 aout.
SS J W Fordney, Lavirge.....parti 28 aout
Steamship El Valle, Grut.....parti 30 aout.

LIVERPOOL

Steamship Louisiana, Wood.. parti 25 juil.
Steamship Jamestown, Robb.....parti 28 juin.
Steamship Barbadian, Parker.. parti 2 aout.
Steamship Logician, Owen .....parti 4 aout.
Steamship Califor ian Parkin, parti 11 aout
Steamship Commodore.....parti 9 aout
Steamship Atlantian, Highton... parti 18 aout.
Steamship Traveller, Donald....parti 23 aout.
Steamship Magician, Raby.....parti 25 aout.

RIO DE JANEIRO.

Steamship Crown Prince, Thomas pa 18 aout.

TRIESTE.

Steamship Irene, Cercich.....parti 10 aout.

GENES.

Steamship Fert, Glanoni.....parti 1 aout.

MARSEILLES

Steamship Irene, Cercich ...parti 18 aout.

DANTZIC.

Steamship Herm, Frivid..... parti 10 aout.

HAMBOURG

Steamship Montauk Point Maxonpar 6 aout.
Steamship Abessinia, Dugge..parti 14 aout.
Steamship Degama, Keene.....pa ti 23 aout.
Steamship Cambyses — .....parti 25 aout.

SANTOS.

Steamship Canova.....parti 9 aout.
Steamship Kilsyth, — .....parti 17 aout.
Steamship Crown Prince, Thomas pa 20 aout.
Steamship Antwerp City .....parti 22 aout.
Steamship Phidias, — .....parti 23 aout.

ANVERS

Steamship Kingstonian, Kerruish par 28 aout.

Liste des navires dans le port.

J Jean	STEAMERS. Destination	Mouillage
Allston	Rotterdam	Westwego
Buffon	Anvers	1er dist 20
Berwind	Pensacole	Chalmette
Baroda		Stuyv dock
Chickahominy	Bocas del Toro	1er dist 15
El Dorado	New York	2me dist 8
Excelsior	Havane	2me dist 8
Preston	Port Limon	1er dist 15
Puerto Rico	Barcelone	rue 5me
Federica Trieste, Venice, etc		3me dist 30
Mechanician	Liverpool	rue Girod
Miguel M Pinillos	Barcelone	rue 4me
Sevila	Hambourg	Stuyv dock
Venus	Port Limon	Alger

BOIS DE CONSTRUCTION

Yard Sect Questions.

Piling, per foot	10@	15
Yellow pine rough, per 1,000 feet—	Class A.	Class B. Class
Sills, joists and Boastlings	$18 00	$12 00 $10 00
1, 1½ and 1½x12	25 00	15 00 12 00
Dressed flooring	25 00	18 00 12 00
6 and 7" dressed weather boards	17 50	14 50 12 00
T. and G. ceiling	28 00	23 00 18 00
Rough side boards or sheathing		50
Dressed side boards or sheathing		9 50@10
Weather board stock Cypress—		
Piling, per lineal foot	10@	15
Rough boards cheaper grade	33 00@	35 00
Merchantable	18 50@	16 50
Becky 1 2.S. and 4x6	10 00@	11 00
Fox	14 00@	
Mahogany timber, per foot	50@	65 00
Cedar timber per foot	50@	75 00
Walnut timber—1 in 1 ft 2 in per foot	50@	
Oak lumber, per 1000	35@	40 00
Shingles—		
25-in heart sawed	2 75@	—
20-in split, ordinary	2 50@	—
20-in split, guaranteed	2 75@	—
Laths, per 1000	2 75@	—
Lime	75@	85
Cement, domestic	1 25@	2 00
Cement, imported	2 25@	2 75
Sand	6 20@	8 00
Brick, Lake and L. S. R. R.	10 00@	10 50
[illegible]	9 25@	9 75
[illegible] ordinary	8 00@	8 50
Sand, per load	1 25@	1 50
[illegible]	35@	
[illegible]	3 00@	
[illegible] per 1,000	15 00@	16 00
[illegible] per 1,000	22 50@	24 00
[illegible]	1 00@	
[illegible]	1 10@	
[illegible]	18@	15

VENTES A L'ENCAN.

Hufft Brothers.

ANNONCE JUDICIAIRE

Cottage simple 5922 rue Chesnut
Cottage double, 720-722 Avenue Peters.
Cottage double, 5408-5410 rue Magasin.

Certificat No 63,—5 actions du Stock du Prytania Market Co., Ltd.

A la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, 225-229 rue Baronne, Le MERCREDI, 12 septembre 1906, à midi.

Succession de Mme Emma Assenheimer, veuve de Nicholas Smith.

No 79,902—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR HUFFT BROTHERS—Louis Hufft, Encanteur—Bureau 840 rue Gravier—MERCREDI, le 12 septembre 1906, à midi, à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, Nos 225-229 rue Baronne, en vertu et conformément à un ordre issu, daté et signé le 6 août 1906, par l'Honorable John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Premièrement—Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges lui désirant ou appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le sixième district de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Chestnut, Elenore et Camp, et la ligne Bloomingdale, lequel lot est désigné comme numéro quatorze sur un devis attaché à un acte passé pardevant J. R. Legier, notaire, le 17 décembre 1895 et lequel lot, d'après ledit devis, mesurant vingt cinq pieds, neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Chest et sur une profondeur de cent cinquante pieds sur la ligne du lot numéro treize et trente sept pieds, neuf pouces et trois lignes de largeur dans le fond, acquise par ladite défunte de Julius Manger, par acte pardevant J. R. Legier, notaire, daté le 28 avril 1896; le titre est enregistré dans le Bureau des transferts, livre 101, folio 424.

Deuxièmement — Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges, y appartenant ou de quelque façon en dépendant, dans le cinième district de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par l'avenue Peters, les rues Laurel, Constance et Octavie, désigné sur un devis fait par John F. Braun, une copie certifié duquel est annexé à un acte passé pardevant John Baudemagle, ancien notaire le 18 juin 1880, par le numéro douze et mesurant trente pieds de face à l'avenue Peters sur cent septe cinq pieds trois lignes de profondeur entre lignes parallèles, acquise par ladite défunte de Julius Behrman par acte pardevant E. Commagère, ancien notaire, daté le 16 mai 1896; le titre est enregistré dans le Bureau des transfers, livre 161, folio 465.

Troisièmement—Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, dans le sixième district de la Nouvelle Orléans dans l'îlet borné par les rues Magasin, Octavie, Constance et l'avenue Peters, laquelle portion de terre est désignée par la lettre C sur un devis fait par Hunter Stewart, ingénieur civil, annexé à un acte pardevant Theodore G. Spitzfaden, notaire, le 17 décembre 1903, mesurant trente cinq pieds quatre lignes de face à la rue Magasin trente quatre pieds dix pouces et une ligne de largeur dans le fond par une profondeur sur la ligne de côté la plus près de l'avenue Peters de cent vingt neuf pieds et sept lignes, et une profondeur sur l'autre ligne de côté le plus près de la rue Octavie, de cent vingt-huit pieds cinq pouces et cinq lignes, acquises par ladite défunte de Robert M. Walmsley et autres, par acte passé pardevant Theodore G. Spitzfaden, notaire le 17 décembre 1903; le titre est enregistré dans le Bureau des transfers, livre 196 folio 86

Quatrièmement—Certificat No 63 pour cinq actions du stock de la Prytania Market Co. Limited.

Termes et conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer et payer les taxes de 1906 et de déposer avec l'encanteur dix pour cent de son enchère au moment de l'adjudication, et l'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur pardevant Charles G. Rebentisch notaire; pourvu que l'acquéreur devra avoir l'option, s'il le déclare au moment de l'adjudication, de payer 1|3 ou plus comptant la balance du prix, s'il y en a en deux parties égales, représentées par billets de reconvenir faits par l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, payables en un et deux ans, respectivement, de la date de l'adjudication et portant intérêt payable annuellement au taux de huit pour cent par an de la date jusqu'au paiement. L'acquéreur pour se libérer de payer cinq pour cent pour frais d'avocats en cas de procès sur les dits billets ou de n'importe quel partie de cela et de tenir la propriété assurée et de transférer la police d'assurance au porteur des dits billets ou billet, jusqu'à paiement final de cela. L'acte de vente devant contenir le pact de non-aliénando et toutes les autres clauses usuelles de sécurité et le paiement des dits billets et intérêt, ainsi que les frais des avocats, le montant de la prime de l'assurance etc. devant être garantis par lien de vendeur et privilège et hypothèque spéciale de la propriété.

Carroll & Carroll, avocats pour les exécuteurs

9 août—9 12 19 26—sept 2 9 12

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Tillie Johnson

No 71,401—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Div. A.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère, Encanteur — Bureau 806 rue Perdido, rez-de-chaussée—JEUDI, le 13 septembre 1906 à 11 heures a. m., à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé le 6 août 1906 par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, agissant pour l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Première, Claiborne, Philip et Willow, désigné par le numéro 4, sur un devis d'arpentage fait par P. A. d'Hémécourt, ancien d'puté voyer de ville, le 1er octobre 1889, une copie duquel est annexé à un acte passé pardevant W. B Barnett notaire, le 20 juillet 1898 d'après lequel ledit lot No 4 mesure trente deux pieds de face à la rue Première, la même largeur sur la ligne du fond, par une profondeur de quatre vingt onze pieds huit pouces entre ligne parallèles.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un et deux ans, après la date avec 8 0|0 d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis dans leurs paiements par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant payer pour l'acte de vente pardevant George J. Untereiner notaire, au dessus et en plus du prix de l'adjudication et devant assumer les taxes de 1906 et de déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication pour la vente.

12 août—12 19 26—sept 2 9 12 13

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

BON LOT DE TERRE.

Rue Chartres, près de la rue Lizardi

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, JEUDI, le 27 septembre 1906, à midi, à la Bourse No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Righton, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Divis on D, date le 14 janvier 1897 dans l'affaire et pour le compte de la succession de Thomas Dorsey et femme, (dossier No 51 840) il sera vendu:

Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville borné par les rues Chartres, Lizardi, Fortanil et Deslonde désigné par le No 15 et mesurant 26 7 4 de face à la rue Chartres sur 111 10 4 de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Fred Zengel, notaire. Un dépôt de 10 0|0 exigé au moment de l'adjudication.

25 aout—26—sept 2 9 16 23 27

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un grand lot de terre de valeur.

Hibernia Bank and Trust Company, Trustee, vs Edward L. Dwyer et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 80,017—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 13 septembre 1906 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Premièrement — Soixante et un morceaux de terre situés dans le bourg douze (12) rang sud douze (12) est, dans le district sud-est de la Louisiane, Est du fleuve Mississipi, dans la Paroisse d'Orléans, dans le fond du Troisième District de la Nouvelle Orléans, le tout de lequelle dite terre est située au nord du chemin de Gentilly et contenant deux mille quatre cent quarante quatre et cinq centièmes (2 444 05) acres, et désignés comme lots un, deux, trois, quatre, cinq, six, neuf, onze, douze, quinze et seize de la section un. Les lots, un, cinq, six, sept, neuf dix onze, douze, treize, quatorze et seize de la section deux; les lots un, deux, trois, quatre cinq six, sept, neuf, dix, douze, treize, quatorze quinze et seize de la section trois; les lots un, six, sept neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze et quinze de la section quatre, les lots quatre, six et neuf de la section cinq; les lots un, deux, trois quatre, cinq, six, sept et huit de la section huit; les lots un et trois de la section neuf; le lot deux de la section dix; le lot trois de la section douze.

Le tout d'après le plan fait par Edgar Pilié, voyer, le 27 décembre 1890, étant la même propriété laquelle avec d'autres lots, fut acquise par le défunt Frederick D. Brinkmann de la succession de François Lacroix, par acte pardevant Christoval Morel, notaire, le 8 juin 1878 enregistré dans le Bureau des Aliénations pour la paroisse d'Orléans, dans le livre 111, folio 543.

Deuxièmement—Toute cette partie de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges, y appartenant ou de quelque façon en dépendant, dans le cinième district de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par l'avenue Peters, les rues Laurel, Constance et Octavie, désigné sur un devis fait par John F. Braun, une copie certifié duquel est annexé à un acte passé pardevant John Baudemagle, ancien notaire le 18 juin 1880, par le numéro douze et mesurant trente pieds de face à l'avenue Peters sur cent septe cinq pieds trois lignes de profondeur entre lignes parallèles, acquise par ladite défunte de Julius Behrman par acte pardevant E. Commagère, ancien notaire, daté le 16 mai 1896; le titre est enregistré dans le Bureau des transfers, livre 161, folio 465.

Troisièmement—Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, dans le sixième district de la Nouvelle Orléans dans l'îlet borné par les rues Magasin, Octavie, Constance et l'avenue Peters, laquelle portion de terre est désignée par la lettre C sur un devis fait par Hunter Stewart, ingénieur civil, annexé à un acte pardevant Theodore G. Spitzfaden, notaire, le 17 décembre 1903, mesurant trente cinq pieds quatre lignes de face à la rue Magasin trente quatre pieds dix pouces et une ligne de largeur dans le fond par une profondeur sur la ligne de côté la plus près de l'avenue Peters de cent vingt neuf pieds et sept lignes, et une profondeur sur l'autre ligne de côté le plus près de la rue Octavie, de cent vingt-huit pieds cinq pouces et cinq lignes, acquises par ladite défunte de Robert M. Walmsley et autres, par acte passé pardevant Theodore G. Spitzfaden, notaire le 17 décembre 1903; le titre est enregistré dans le Bureau des transfers, livre 196 folio 86

Quatrièmement—Certificat No 63 pour cinq actions du stock de la Prytania Market Co. Limited.

Termes et conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer et payer les taxes de 1906 et de déposer avec l'encanteur dix pour cent de son enchère au moment de l'adjudication, et l'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur pardevant Fred Zengel, notaire. Un dépôt de 10 0|0 exigé au moment de l'adjudication pour la vente.

12 août—12 19 26—sept 2 9 12 13

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un grand lot de terre de valeur.

Hibernia Bank and Trust Company, Trustee, vs Edward L. Dwyer et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 80,017—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 13 septembre 1906 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Premièrement — Soixante et un morceaux de terre situés dans le bourg douze (12) rang sud douze (12) est, dans le district sud-est de la Louisiane, Est du fleuve Mississipi, dans la Paroisse d'Orléans, dans le fond du Troisième District de la Nouvelle Orléans, le tout de lequelle dite terre est située au nord du chemin de Gentilly et contenant deux mille quatre cent quarante quatre et cinq centièmes (2 444 05) acres, et désignés comme lots un, deux, trois, quatre, cinq, six, neuf, onze, douze, quinze et seize de la section un. Les lots, un, cinq, six, sept, neuf dix onze, douze, treize, quatorze et seize de la section deux; les lots un, deux, trois, quatre cinq six, sept, neuf, dix, douze, treize, quatorze quinze et seize de la section trois; les lots un, six, sept neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze et quinze de la section quatre, les lots quatre, six et neuf de la section cinq; les lots un, deux, trois quatre, cinq, six, sept et huit de la section huit; les lots un et trois de la section neuf; le lot deux de la section dix; le lot trois de la section douze.

Le tout d'après le plan fait par Edgar Pilié, voyer, le 27 décembre 1890, étant la même propriété laquelle avec d'autres lots, fut acquise par le défunt Frederick D. Brinkmann de la succession de François Lacroix, par acte pardevant Christoval Morel, notaire, le 8 juin 1878 enregistré dans le Bureau des Aliénations pour la paroisse d'Orléans, dans le livre 111, folio 543.

Deuxièmement—Toute cette partie de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges, y appartenant ou de quelque façon en dépendant, dans le cinième district de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par l'avenue Peters, les rues Laurel, Constance et Octavie, désigné sur un devis fait par John F. Braun, une copie certifié duquel est annexé à un acte passé pardevant John Baudemagle, ancien notaire le 18 juin 1880, par le numéro douze et mesurant trente pieds de face à l'avenue Peters sur cent septe cinq pieds trois lignes de profondeur entre lignes parallèles, acquise par ladite défunte de Julius Behrman par acte pardevant E. Commagère, ancien notaire, daté le 16 mai 1896; le titre est enregistré dans le Bureau des transfers, livre 161, folio 465.

Troisièmement—Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, dans le sixième district de la Nouvelle Orléans dans l'îlet borné par les rues Magasin, Octavie, Constance et l'avenue Peters, laquelle portion de terre est désignée par la lettre C sur un devis fait par Hunter Stewart, ingénieur civil, annexé à un acte pardevant Theodore G. Spitzfaden, notaire, le 17 décembre 1903, mesurant trente cinq pieds quatre lignes de face à la rue Magasin trente quatre pieds dix pouces et une ligne de largeur dans le fond par une profondeur sur la ligne de côté la plus près de l'avenue Peters de cent vingt neuf pieds et sept lignes, et une profondeur sur l'autre ligne de côté le plus près de la rue Octavie, de cent vingt-huit pieds cinq pouces et cinq lignes, acquises par ladite défunte de Robert M. Walmsley et autres, par acte passé pardevant Theodore G. Spitzfaden, notaire le 17 décembre 1903; le titre est enregistré dans le Bureau des transfers, livre 196 folio 86

Quatrièmement—Certificat No 63 pour cinq actions du stock de la Prytania Market Co. Limited.

Termes et conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer et payer les taxes de 1906 et de déposer avec l'encanteur dix pour cent de son enchère au moment de l'adjudication, et l'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur pardevant Fred Zengel, notaire. Un dépôt de 10 0|0 exigé au moment de l'adjudication pour la vente.

12 août—12 19 26—sept 2 9 12 13

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande propriété de valeur améliorée du Quatrième District.

Portant le nouveau No municipal 1023 Avenue Washington, entre les rues Magasins et Constance

Mlle Nellie H. Henderson vs Sheldon W. Clark, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 79,931—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 6 septembre 1906, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte

Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Hilo, Lapeyrouse, Gaiver et Onzaga, mesurant trente cinq pieds de face à la rue Lapeyrouse sur une profondeur de cent vingt cinq pieds et quatre pouces, entre lignes parallèles le tout plus ou moins et laquelle dite portion de terre est composée du tout de ce certain lot lequel est désigné par le No Quatre sur un plan déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire dans cette ville comme plan No 58, lequel mesurant vingt neuf pieds neuf pouces et trois lignes de face à la rue Lapeyrouse sur une profondeur de cent vingt cinq pieds et quatre pouces, entre lignes parallèles et de cinq pieds deux pouces et cinq lignes de face à la rue Lapeyrouse sur cent vingt cinq pieds et quatre pouces le plus près de la rue Galvez et contigu audit lot No Quatre du lot contigu, lequel est désigné par le No trois sur ledit plan.

2° Un certain lot ou portion de terre situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite et mesurant vingt quatre pieds six pouces et six lignes de face à la rue Lapeyrouse sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt cinq pieds quatre pouces et est composé du tout de lot No trois sur le plan ci dessus mentionné, excepté cinq pieds deux pouces et cinq lignes enlevé du côté le plus près de la rue Galvez.

3° Un certain lot de terre, situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite, désigné comme lot No Cinq de l'îlet No 1046, mesurant vingt neuf pieds de face à la rue Lapeyrouse sur cent vingt cinq pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
A. J. Rossi avocat pour le demandeur.
3 aout—3 4 10 11 17 24 31—sept 6

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Vente par le shérif civil, sur les lieux, No 632 rue St Pierre entre les rues Royale et Chartres.

D'un grand assortiment de meubles et effets mobiliers, etc., bijouteries, etc., Diamants.

Aussi un piano.

Antiques, un jolie nitre.

Succession de Mme Julia (ou Julie) Levy, Veuve de Jacques Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 78 023—En vertu d'un ordre de vente pour effectuer un partage entre les héritiers et parties intéressées et d'un jugement lu, rendu et signé en cour ouverte le 11e jour d'a ût 1906, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le VENDREDI, 7 septembre 1906, à 10:30 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur les lieux, No 632 rue St Pierre, entre les rues Royale et Chartres

1° Le contenu entier desdits lieux, consistant d'un vaste assortiment de meubles, effets mobiliers, faïence et coutellerie, ornements, toiles, vêtements dentelles, ustensiles de cuisine, divers etc d'après inventaire enregistré.

2° Un piano et tabouret

3° Un grand lot de bijouteries assorties, consistant de montres, chaînes, boucles d'oreilles, bagues en diamant et autres, nécessaires, fourchettes, couteaux marchandises plaquées, etc., d'après inventaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions—Comptant sur les lieux.
H. B. McMURRAY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans
Edgar M. Cahn, avocat pour l'exécutrice testamentaire dative.
26 août—à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Vente par le Shérif Civil de propriétés de valeurs améliorées du Deuxième District, Portant les Numéros Municipaux 633 rue St Pierre entre les rues Royale et Chartres, 627 et 633 rue St Pierre, entre la rue Royale et le Passage de la Bourse.

Le tout d'après dimensions et mesures, démontré sur un plan qui sera exposé à la Bourse d'Encan.

A